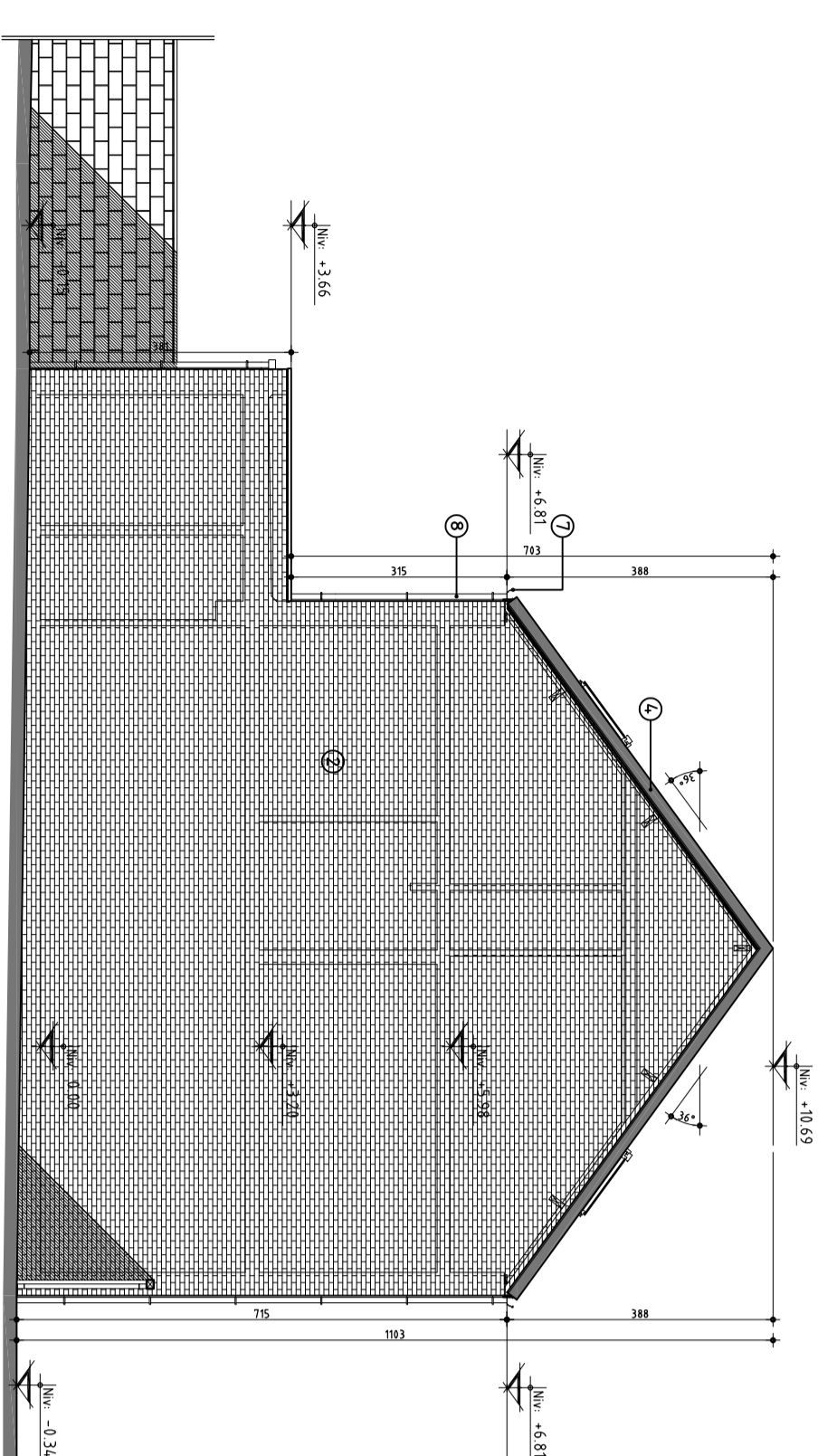
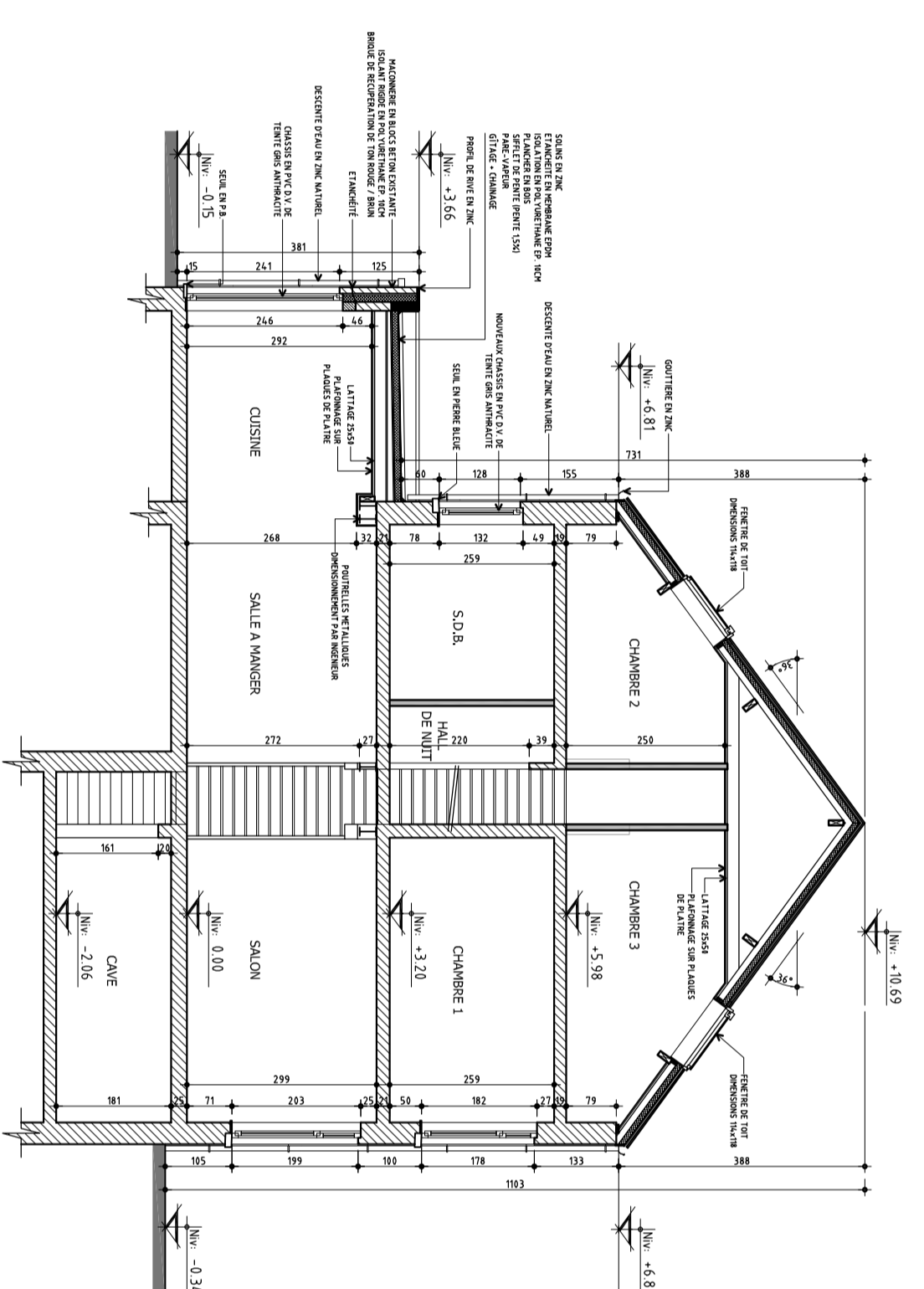


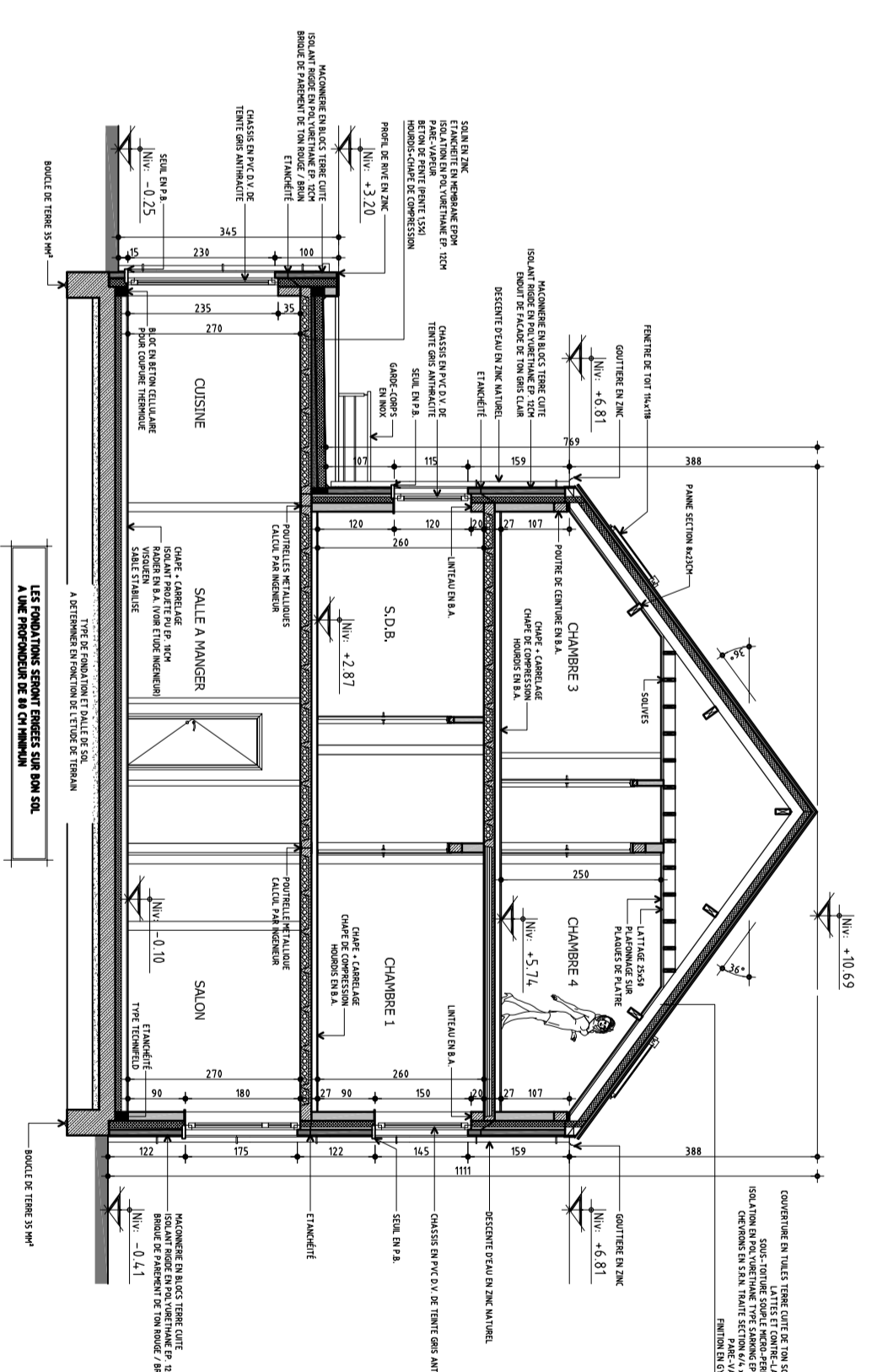
FACADE LATERALE GAUCHE



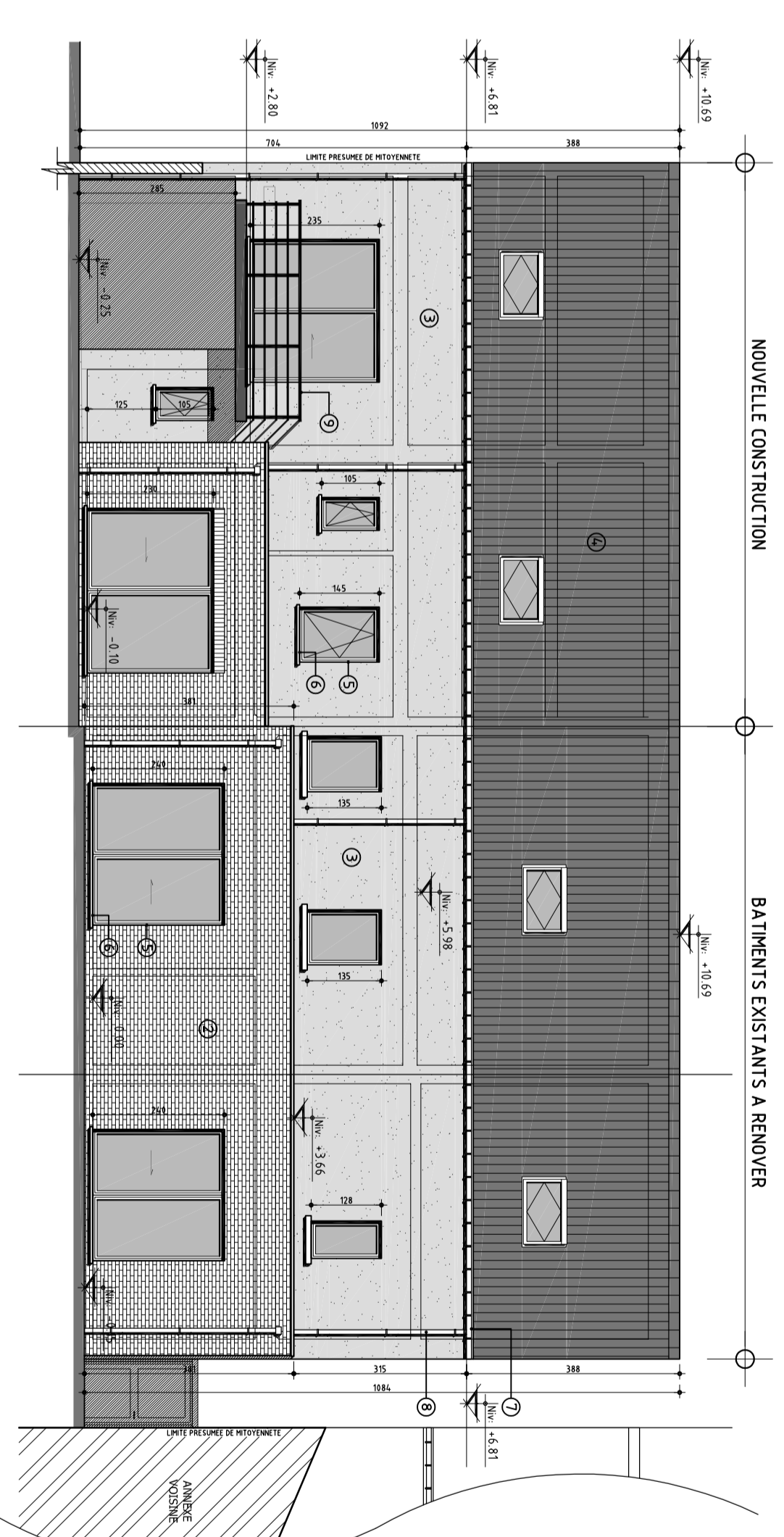
COUPE B-B



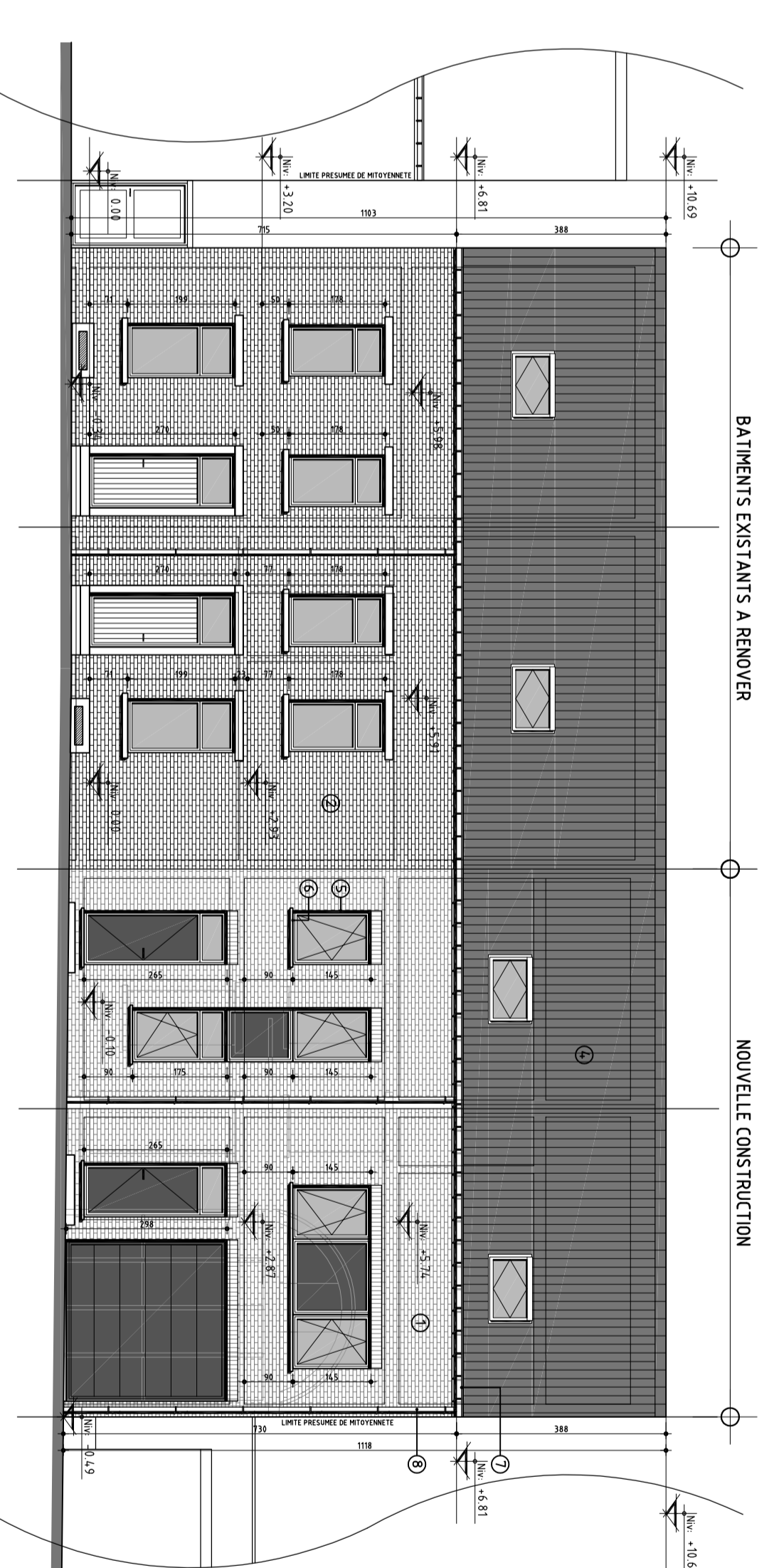
COUPE A-A



FACADE ARRIERE



FACADE AVANT



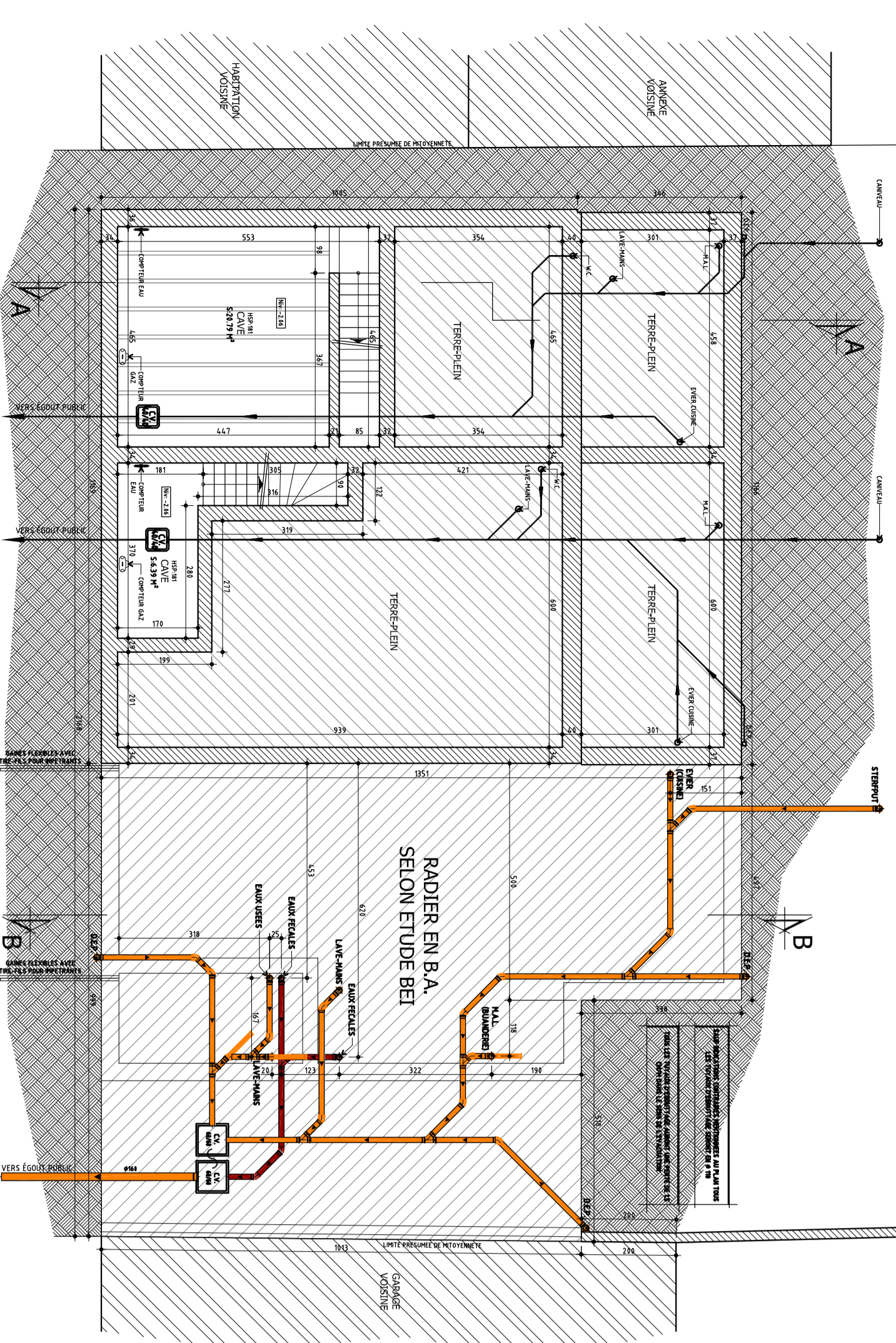
REMARQUES IMPORTANTES

- 1-Ce document ne peut, en aucun cas, servir à la réalisation des travaux. Pour ce faire, il devra être complété par les plans d'exécution, la description des travaux ainsi que les métrés et portés par le maître d'ouvrage. **DANS LA SECTION.**
- 2- Les livrets du permis de construire, et ainsi que l'annexe du projet peuvent établir les plans d'exécution, le maître d'ouvrage s'engage à fournir par écrit les renseignements nécessaires à la réalisation des travaux. Les plans ne peuvent être utilisés sans la signature et le sceau du maître d'ouvrage.
- 3- Tous les éléments de résistance et de stabilité devant l'objet d'une étude réalisée par un professionnel compétent et agréé, doivent être vérifiés et approuvés par le maître d'ouvrage et de stabilité seront soumis à l'usage de l'ingénieur de l'ouvrage.
- 4- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur vérifiera toutes les notes aux plans et les indications des plans, et devra s'assurer que les travaux prévus dans les plans sont conformes aux indications nécessaires afin de ne pas nuire aux habitations voisines existantes.
- 5- La détermination exacte des limites de propriétés, de servitudes, de servitudes, etc., est laissée à la charge de l'entrepreneur, qui sera tenu de fournir à la demande du maître d'ouvrage, un titre notarié, qui sera établi par un géomètre à la demande du maître d'ouvrage.
- 6- Le présent document ne peut être copié ou cité à des fins, en tout ou en partie, que dans le cadre de la réalisation des travaux prévus dans le présent document. Ces plans ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles définies contractuellement.
- 7- Le maître d'ouvrage reconnaît avoir pris connaissance de ces remarques importantes et les approuve et valide.

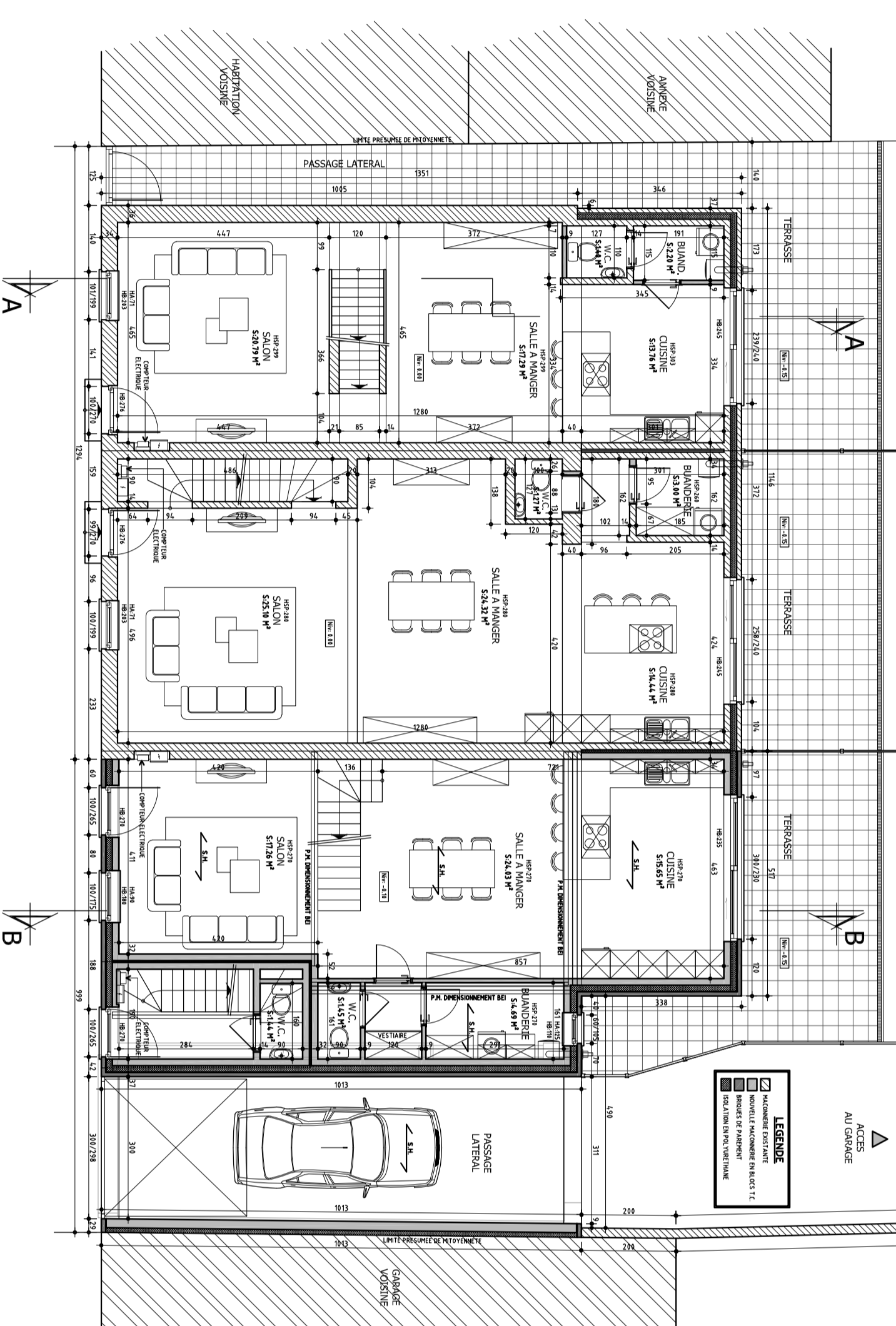
LISTE DES MATERIAUX

- ① PAREMENT EN BRICQUES DE TON ROUGE / BRUN
- ② PAREMENT EN BRICQUES DE RECUPERATION DE TON ROUGE / BRUN
- ③ ENDUIT DE FACADE DE TON GRIS CLAIR
- ④ COUVERTURE EN TILES DE TERRE CUITE DE TON SOMBRE
- ⑤ MENUISERIES EXTÉRIEURES EN PVC DE TON GRIS ANTIPLAQUE
- ⑥ SCANDS EN PIERRE BLEUE
- ⑦ BOUILLONNÉ EN ZINC NATUREL
- ⑧ DESCENTE D'EAU PLUVIALE EN ZINC NATUREL
- ⑨ GARDÉ-CORPS EN ALU ANODISÉ

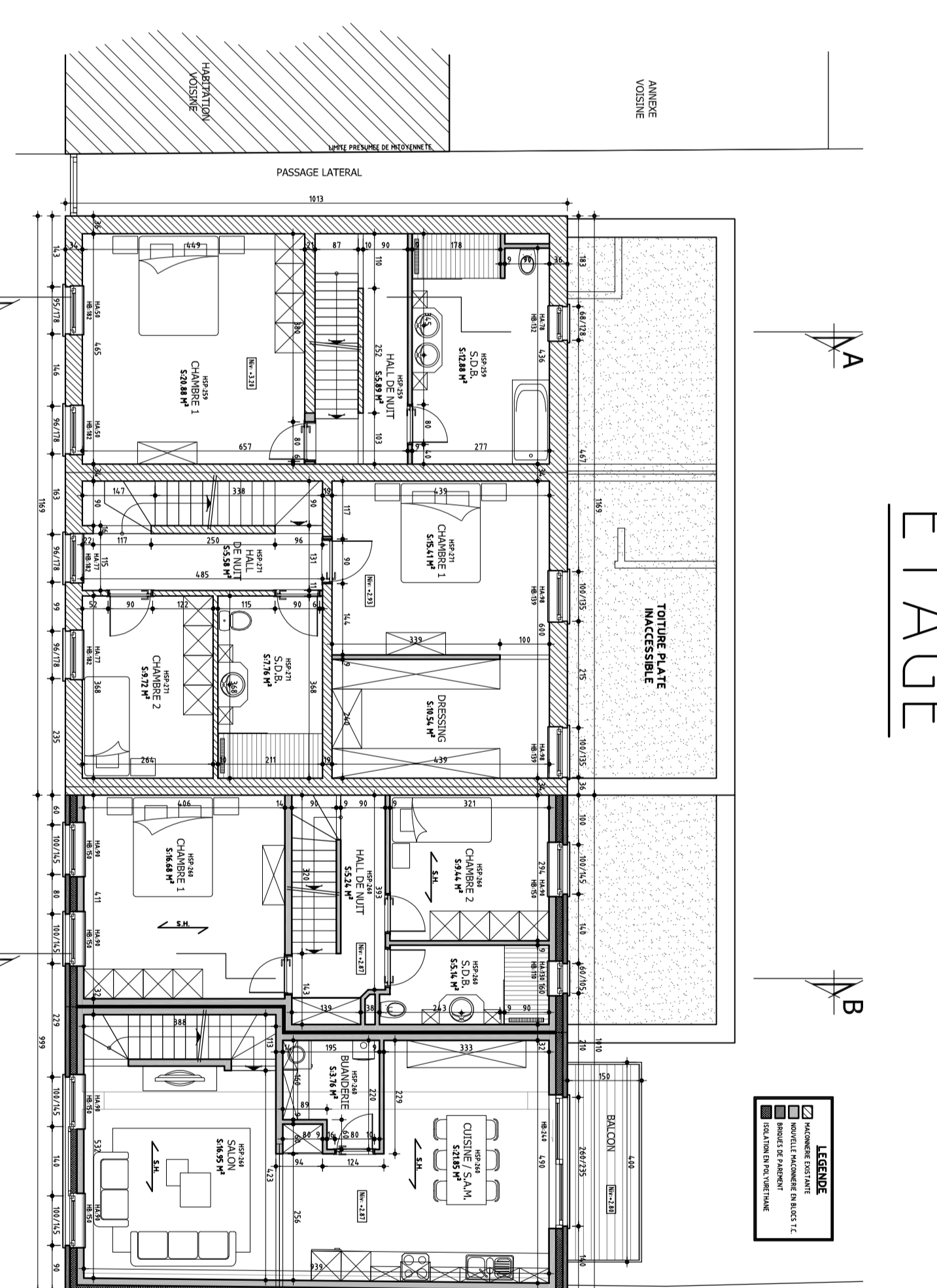
FONDATION / EGOUTAGE



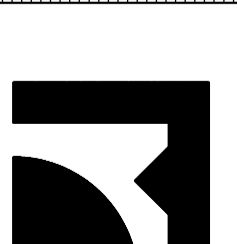
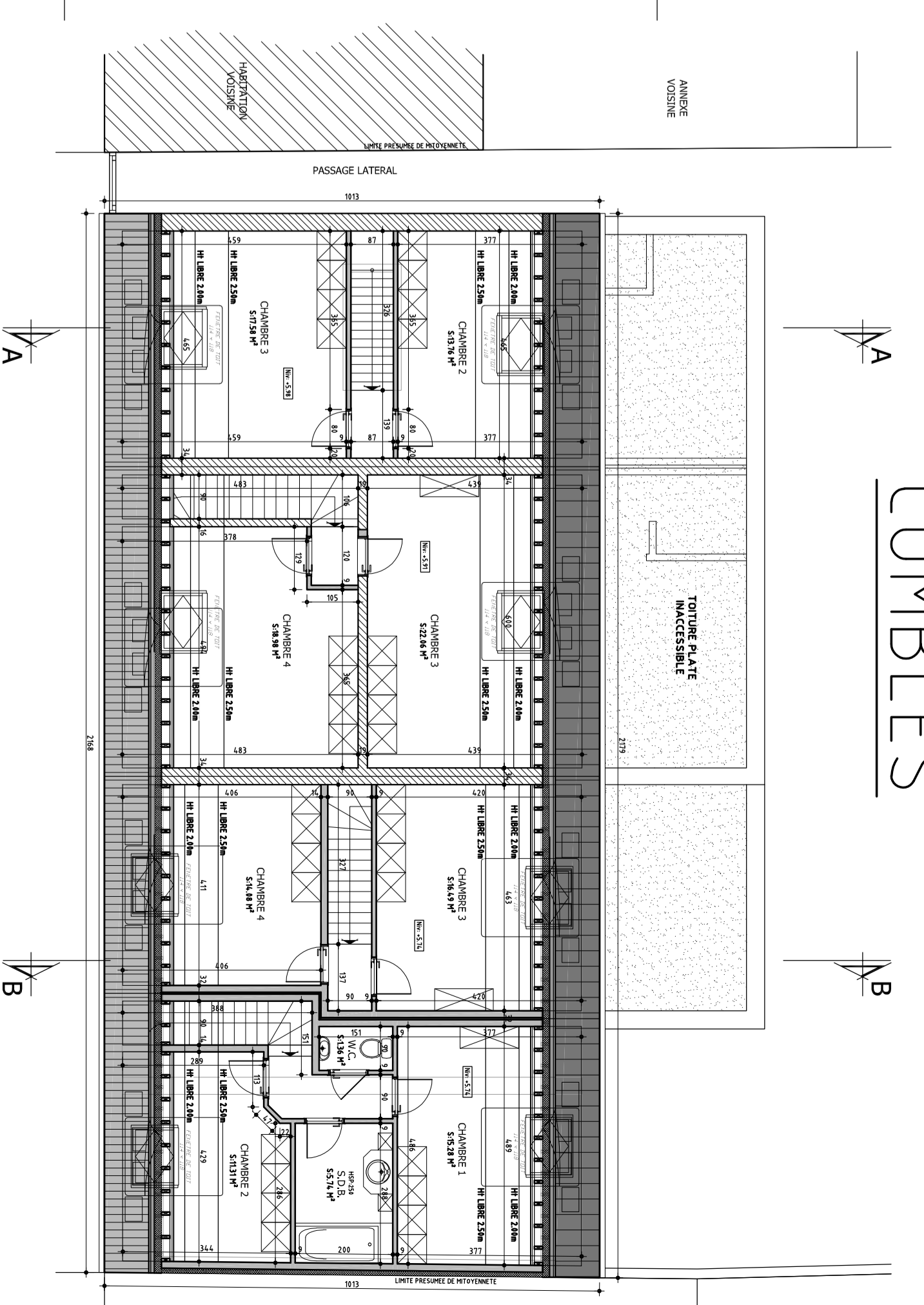
REZ-DE-CHAUSSEE



ETAGE



COMBLES



MONACHINO David, Architecte

12, rue de la République
13001 Marseille, France
Tél : 04 91 55 11 11
www.monachino.com

REGULARISATION ET RENOVATION DE DEUX
HABITATIONS UNIFAMILIALES ET CONSTRUCTION
DE DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES

M. LAMONDIA A. FERRERO

12, rue de la République
13001 Marseille, France
Tél : 04 91 55 11 11
www.monachino.com

NO	DATE	DESCRIPTION
1	14/07/21	DEMANDER DE PERMIS D'URBANISME

NO	DATE	DESCRIPTION
1	14/07/21	DEMANDER DE PERMIS D'URBANISME